

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom :
Adresse :
Code postal et ville :
Tél. fixe :
Portable :
Mail :
Année de naissance :

Barème de cotisations selon vos revenus :

Revenus mensuels	Avec PalSol	Sans PalSol
1 Inférieurs à 500 € :	10 €	5 €
2 De 501 à 1000 € :	25 €	20 €
3 De 1001 à 1500 € :	40 €	35 €
4 De 1501 à 2000 € :	55 €	50 €
5 De 2001 à 2500 € :	70 €	65 €
6 De 2501 à 3000 € :	85 €	85 €
7 De 3001 à 3500 € :	100 €	95 €
8 De 3501 à 4500 € :	120 €	115 €
9 Supérieur à 4500 € :	160 €	155 €

> Je cotise dans la tranche n° :
soit la somme de € (avec l'abonnement à PalSol)

> Je cotise dans la tranche n° :
soit la somme de € (sans l'abonnement à PalSol)

Restez informés ! Nous vous recommandons
de choisir la formule avec l'abonnement.

AUTRES CONTRIBUTIONS PROPOSÉES

> Je soutiens les activités de l'AFPS
et verse la somme de €
Nouveau : vous pouvez désormais soutenir régulièrement
l'activité et les campagnes de l'AFPS par virement
périodique. Nous consulter.

> J'adresse un don pour SOS Palestine
d'un montant de €.
> Je verse la somme totale de €
La réduction d'impôts est de 66 % sauf pour
les abonnements, dans la limite de 20 % du revenu.
Chèque à l'ordre du groupe local de l'AFPS :

Tampon du groupe local



ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ

21 ter rue Voltaire 75011 Paris
0143 72 15 79

afps@france-palestine.org
www.france-palestine.org

[f](#) [t](#) [o](#) [Y](#) [YouTube](#) @AFPSOfficiel



QU'EST-CE QUE L'AFPS ?

L'AFPS, association loi 1901, a été fondée en
mai 2001, à partir de l'Association Médicale Franco
Palestinienne et de l'Association France-Palestine.

**L'AFPS est un rassemblement de personnes
physiques** attachées au droit des peuples
à disposer d'eux-mêmes et à la défense
des droits humains.

L'AFPS est organisée en groupes locaux.

Il en existe actuellement une centaine.
Ils fonctionnent librement dans le cadre
de la charte et des statuts nationaux.

**L'AFPS a pour vocation le soutien au peuple
palestinien** notamment dans sa lutte
pour la réalisation de ses droits nationaux.

L'AFPS agit pour une paix réelle et durable
fondée sur l'application du droit international en
lien avec le peuple palestinien, ses représentants
légitimes et les organisations de la société
civile palestinienne.

L'AFPS agit avec des militants israéliens
opposés à l'occupation et à la colonisation.



QUE VOULONS-NOUS ?

La fin de l'occupation de tous les territoires
envahis en 1967 et le démantèlement de toutes
les colonies.

La création d'un État palestinien indépendant
souverain et viable avec Jérusalem-Est pour capitale.

La reconnaissance du droit au retour
des réfugiés, conformément à la résolution 194
vote par l'Assemblée générale de l'ONU.

La fin de la politique d'apartheid
de l'État d'Israël et l'égalité des droits
pour les Palestiniens d'Israël.

La protection internationale du peuple
palestinien victime des crimes de guerre commis
par l'État d'Israël, et la fin de l'impunité qui alimente
ces crimes de guerre.

L'application du droit international
et de l'ensemble des résolutions de l'ONU.

QUELLES ACTIVITÉS PROPOSONS-NOUS ?

Connaissance de la Palestine

→ Échanges, rencontres, conférences et débats publics, missions en Palestine et cycles de formation.

Action politique et intervention citoyenne

→ Actions et interventions contre l'impunité d'Israël et pour le respect du droit international : mobilisation de l'opinion publique, campagnes citoyennes vis-à-vis des institutions et des élus, notamment dans le cadre de la campagne internationale BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) en lien avec les violations du droit international par Israël, soutien à la résistance populaire palestinienne et aux prisonniers politiques palestiniens, actions pour la liberté d'expression et le droit de contester la politique israélienne en France.

Soutien matériel en faveur des populations palestiniennes

→ Soutien en particulier aux réfugiés qui, plus de 70 ans après leur expulsion vivent dans des conditions indignes dans les camps : aides d'urgence grâce à la collecte SOS Palestine, parrainages d'enfants en collaboration avec des associations palestiniennes de Cisjordanie, de Gaza et du Liban...

Coopération et aide au développement

→ En partenariat avec des organisations de la société civile palestinienne, dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture (huile d'olive) ou des droits de la personne... Il s'agit de permettre au peuple palestinien de résister sur sa terre.



AVEC QUI TRAVAILLONS-NOUS ?

En France, l'AFPS est membre actif de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine qui regroupe plus de 40 associations (organisations de solidarité internationale, de défense des droits de la personne...) membres ou observatrices de la plateforme et encourage ses adhérents à participer aux collectifs de soutien au peuple palestinien.

L'AFPS fait partie du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens et encourage ses groupes locaux à participer aux collectifs de soutien au peuple palestinien.

Sur le plan européen, l'AFPS est un membre actif de la Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine dont le siège est à Bruxelles et qui intervient notamment auprès des instances de l'Union européenne.

En Palestine et en Israël, l'AFPS coopère avec les associations dont l'objectif clairement exprimé est le soutien aux droits nationaux du peuple palestinien, notamment en organisant avec elles les missions en Palestine.

L'AFPS VOUS INFORME

www.france-palestine.org

Le site internet actualisé : chaque jour, l'actualité palestinienne, de nombreuses traductions, des analyses de l'association, des dossiers, des informations sur les activités de solidarité.

La lettre d'information de l'AFPS

Une lettre électronique hebdomadaire.

Les dossiers et cahiers de formation

Des dossiers thématiques pour approfondir un sujet.

Palestine Solidarité

Publication interne trimestrielle.

Les réseaux sociaux

[f](https://www.facebook.com/AFPSOfficiel) [@AFPSOfficiel](https://twitter.com/AFPSOfficiel) [i](https://www.instagram.com/afps_officiel/) [y](https://www.youtube.com/AFPSOfficiel)

